



GEMENG  
PARC HOUSEN

# AVIS

Conformément à l'article 24 (1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

## La Société Electrique de l'Our (SEO)

a introduit une demande d'autorisation portant sur un enlèvement de sédiments de cours d'eau « Our » à Wahlhausen.

(Dossier : EAU/AUT/22/1150)

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Hosingen, le 11 janvier 2023

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,